

# COMPOSTEURS

À partir du 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets.. Dans ce cadre, la CCEALS a passé commande de composteurs en fin d'année dernière, qui seront livrés dans les prochaines semaines. Le coût d'un composteur est de 49,20€, mais la Communauté de Communes en prend 50% à sa charge, soit un prix final pour l'acheteur de 24,60€.

## Comment passer commande ?

Le service environnement de la CCEALS centralise et gère les commandes de composteurs. Les habitants qui souhaitent en acheter doivent en faire la demande selon les modalités suivantes :

**OU** Par mail : [environnement@cceals.fr](mailto:environnement@cceals.fr)  
Par téléphone : 03 85 85 12 92 (Choix 1)

## À NOTER

- Nous vous remercions de bien vouloir orienter les personnes intéressées **vers le service environnement**, et pour les communes qui ont déjà constitué des listes d'attente, les envoyer à ce même service.
- Une affiche d'information grand public sera envoyée prochainement à toutes les communes pour affichage en mairie.
- La livraison des composteurs sera faite dans les communes. Pour toute question sur l'organisation, nous vous invitons à contacter le service environnement.



Entre Arroux,  
Loire et Somme  
Communauté de Communes

